

BVGer E-5597/2014 vom 6. November 2014

Bundesverwaltungsgericht, 2014-11-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-5597_2014

FR: TAF E-5597/2014 du 6 novembre 2014

IT: TAF E-5597/2014 del 6 novembre 2014

Regeste

Renvoi et exécution du renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté, dans la mesure où il est recevable.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 1'200 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant est entièrement couvert par l'avance de frais du même montant, versée le 17 octobre 2014.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.